



(1) Les soins de chimiothérapie, de radiothérapie ou d'hémodialyse sont assimilés à une hospitalisation.

(2) Dans cette situation, le mode de transport adapté est l'ambulance.

→ **Pour en savoir plus**

ameli.fr > Vous êtes professionnel de santé > Médecin > Exercer au quotidien : Prescriptions > Transports